



## 177178 - Le jugement du gèle de l'ovaire

---

### question

Je souffris de quelques problèmes au niveau de l'ovaire et subi une opération pour en amputer la partie droite. Au cours de l'opération, les médecins et moi-même avons eu la surprise de découvrir que l'ovaire n'avait plus de partie gauche. En d'autres termes, mon ovaire était constitué d'un seul bloc et le tout était affecté et devait être amputé. Il resterait toutefois quelques cellules ovulaires qui pourraient être aptes à la fécondation dans le futur, après le mariage, à condition d'être gelés de manière à les garder compactes. Les médecins disent qu'elles sont exposées à la dissolution et à la disparition à n'importe quel moment. Ils disent que même avec le gèle des ovules, la possibilité d'une fécondation reste minime parce que tournant autour de 2% seulement, et ce, sans compter avec le coût exorbitant de l'opération.

Qu'en pensez vous? Devrais -je accepter cette opération de gèle ou laisser les choses entre les mains de Dieu et attendre les résultats? Comme j'en ai déjà fait allusion, je ne suis pas mariée. Je ne sais pas ce qu'Allah me réserve dans le futur.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous demandons à Allah Très haut de vous guérir, de vous redonner la paix intérieure et extérieure, de vous donner un bon mari et une bonne progéniture.

Deuxièmement, par le gèle de l'ovaire, on entend **le prélèvement de cellules de l'ovaire d'une femme pour les conserver intactes pendant une durée déterminée. Les cellules sont conservées dans du nitrogène liquide afin de pouvoir les réintroduire dans l'ovaire plus tard.**

Cette technique est demandée par une femme qui veut avoir un enfant à un âge avancé. Il est bien connu que la femme perd la capacité de produire des ovules avec l'avancement de l'âge.



L'ovaire emmagasine les ovules de manière concentrée dans son enveloppe extérieure à la profondeur d'un millimètre. Après le prélèvement d'une partie de l'ovaire et son gèle, il est possible de ramener l'enveloppe congelé à sa place par le biais d'une opération chirurgicale quand la femme prendra la décision de concevoir un enfant. En d'autres termes, l'ovaire pourrait recouvrer sa capacité normale de produire des ovules aussi actives qu'elles le seraient à l'instant de leur prélèvement.

Voir:

[www.http://bbc.co.uk/arabic/scienceandtech/2010/10/101028\\_freezing\\_ovaries.shtml](http://bbc.co.uk/arabic/scienceandtech/2010/10/101028_freezing_ovaries.shtml)

En plus de son coût exorbitant, comme vous l'avez indiqué, l'opération comporte des risques parmi lesquels figure le mélange des gènes conservées avec d'autres ou leur remplacement par d'autres délibérément ou par négligence, ce qui aboutirait à une confusion dans les filiations. Car certains médecins ne tiennent pas compte du contrôle d'Allah. Le désir ardent de la femme d'être fécondée peut les conduire à des manipulations et des substitutions pour permettre à l'intéressée de concevoir et pour réaliser leur objectif en termes de gains pécuniaires et de célébrité. C'est la raison pour laquelle les ulémas interdisent la conservation du surplus d'ovules restant après une fécondation artificielle comme ils interdisent la conservation du surplus de sperme.

Voir la question n° [174432](#). Voilà pourquoi on interdit le gèle d'une partie de l'ovaire pour la conserver.

Nous vous conseillons de vous empresser à vous marier et de demander le traitement et le remède apte à favoriser la fécondation et de multiplier les demandes de pardons et l'accomplissement des bonnes œuvres.

Cela dit, il faut informer votre fiancé de votre situation car il a le droit de faire des enfants, droit dont il ne pourrait pas jouir. Voir la question n° [125910](#).

Allah le sait mieux.